

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT SERVAIS du 26 septembre 2024

Délibération N° : 2024 - 09 - 02

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Servais, dûment convoqué le 21 septembre s'est réuni en session ordinaire, à la salle Ty Léon, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 15 – présents : 12 - votants : 14.

Membres en exercice : 15	Présents : 12	Votants : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------------------------	------------------	-----------------	--------------	------------	----------------

Présents : Bernard MICHEL, Thierry MAGUERZ, Marie-Laure GRALL, Paul LAURENT, Christel ABGRALL, Gwendoline LE BRICQUIR, Aurélie VEN, Corentin PARENT, Benjamin TREGUER, Fabienne MADEC, Jérôme BOITE et Virginie MASSEY.

Absentes excusées : David LE BORGNE, Benoit RIOU et Valérie PAUL.

Benoit RIOU a donné pouvoir à Thierry MAGUERZ.

David LE BORGNE a donné pouvoir à Virginie MASSEY.

Secrétaire de séance : Jérôme BOITE

Secrétaire de séance adjoint : Virginie ROUDAUT (agent administratif)

OBJET : Aménagements des abords de la Mam et l'ALSH

Les travaux de la MAM avancent. L'aménagement extérieur reste à faire.

ING Concept a été nommé pour mettre en concurrence les entreprises.

DESIGNATION DES TRAVAUX	DAVID TP	EUROVIA	CHOPIN	MOYENNE	ESTIMATIF
1-1 Voies - Secteur 1 : abords MAM et centre de loisirs	43 043,08 €	40 446,50 €	43 342,00 €	42 543,85 €	37 400,00 €
1-2 Voies - Secteur 2 : cour	18 392,40 €	14 026,30 €	13 943,00 €	14 957,00 €	13 280,00 €
2-1 Réseau d'eaux pluviales - Secteur 1 : abords MAM et centre de loisirs	17 096,20 €	14 226,00 €	11 049,00 €	14 319,73 €	13 000,00 €
2-2 Réseau d'eaux pluviales - Secteur 2 : cour	8 711,00 €	4 777,50 €	3 890,00 €	4 792,83 €	4 500,00 €
3 Réseaux divers	26 582,13 €	27 064,90 €	21 502,50 €	25 063,18 €	26 900,00 €
4 Signalisation	2 374,25 €	2 626,15 €	2 708,60 €	2 569,83 €	2 100,00 €
MONTANT TOTAL HT	111 960,03 €	103 771,36 €	97 031,00 €	104 287,13 €	97 180,00 €
TVA 20,00%	22 389,81 €	20 754,27 €	19 406,20 €	20 853,43 €	19 438,00 €
MONTANT TOTAL EURO TTC	134 349,83 €	124 525,62 €	116 437,20 €	125 120,55 €	116 618,00 €

DESIGNATION DES TRAVAUX	DAVID TP	EUROVIA	CHOPIN	LOUSSOT TP	MOYENNE	ESTIMATIF
B Réseaux d'eaux usées	30 344,75 €	29 029,15 €	21 050,00 €	26 376,00 €	29 750,00 €	29 750,00 €
MONTANT TOTAL HT	30 344,75 €	29 029,15 €	21 050,00 €	26 376,00 €	29 750,00 €	29 750,00 €
TVA 20,00%	7 286,05 €	7 026,83 €	4 310,00 €	6 275,00 €	6 950,00 €	6 950,00 €
MONTANT TOTAL EURO TTC	43 613,70 €	35 854,98 €	25 896,00 €	31 850,00 €	35 700,00 €	35 700,00 €

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le

ID : 029-212902647-20240926-20240902-DE

	DESIGNATION DES TRAVAUX	JARDIN SERVICE	JO SIMON	MOYENNE	ESTIMATIF
6	Cliques	9 025,00 €	7 741,30 €	8 383,15 €	7 820,00 €
	MONTANT TOTAL HT	9 025,00 €	7 741,30 €	8 383,15 €	7 820,00 €
	TVA 20,00%	1 805,00 €	1 548,26 €	1 679,63 €	1 564,00 €
	MONTANT TOTAL EURO TTC	10 830,00 €	9 289,56 €	10 059,78 €	9 384,00 €

Monsieur Le Maire, présente le dossier aux membres du Conseil Municipal. Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises les mieux disantes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- APPROUVE la proposition de Monsieur Le Maire de retenir les entreprises suivantes :

L'entreprise CHOPIN pour un montant de 97 031 € HT et de 21 580 € HT

L'entreprise JO SIMON pour un montant de 7741.30 € HT

Le Secrétaire de Séance,
Jérôme BOITE



Le Maire,
Bernard MICHEL

